



**Projet de mise en valeur hydroélectrique de la
Onzième Chute de la rivière Mistassini**

MÉMOIRE

Soumis à la
commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

(Version écourtée)

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautelement Distinctif

Février 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	3
2. LA POLITIQUE ENERGETIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC	4
3. L'ENERGIE COMMUNAUTAIRE : LA RECETTE JEANNOISE	5
4. LE PROJET DE LA ONZIEME CHUTE DE LA RIVIERE MISTASSINI	7
4.1 L'ACCEPTABILITE SOCIALE DU PROJET DE LA ONZIEME CHUTE DE LA RIVIERE MISTASSINI.....	7
4.2 LES BENEFICES ECONOMIQUES DU PROJET	9
4.3 LE CONTROLE DU PROJET PAR LES COMMUNAUTES	11
5. CONCLUSION	12

INTRODUCTION

Étroitement impliquée dans ce projet, la municipalité régionale de comté (MRC) du Domaine-du-Roy est heureuse de participer à cette deuxième partie de la consultation publique. Il s'agit pour nous d'une occasion particulière de faire connaître à la commission nos motifs d'appui à ce projet et surtout de lui démontrer l'importance de la filière de l'énergie communautaire pour le développement des régions et de nos milieux.

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

La MRC du Domaine-du-Roy a été créée en 1982. Elle couvre un vaste territoire regroupant neuf municipalités où vit une population de 29 602 personnes. Depuis quelques années, notre MRC doit relever des défis importants sur le plan démographique et en matière de développement économique. Nous connaissons présentement une décroissance démographique en raison d'un faible taux de natalité et de l'exode de nos jeunes.

Sur le plan économique, l'industrie forestière, l'agriculture, l'agroalimentaire, le tourisme et les services publics sont nos principaux piliers économiques et dans tous ces domaines nous devons faire face à de nombreux défis mais en même temps nous pensons qu'il y a également là des opportunités de développement intéressantes et prometteuses.

Nous sommes proactifs en matière de développement et nous n'hésitons pas à innover et à sortir des sentiers battus pour stimuler l'émergence de nouvelles opportunités de développement. Cette attitude proactive est à l'origine de grandes réalisations que nous avons décrites dans l'intégral de notre mémoire.

Ce qui est important de souligner à ce stade-ci de notre intervention, c'est qu'il y a ici des hommes et des femmes profondément attachés et fiers de leur coin de pays qui sont capables par le travail, l'innovation et les synergies, de le développer, d'abord pour nous, mais aussi pour le Québec. Ce qui nous horripile le plus, c'est d'être dépendant de quelqu'un d'autre pour notre développement. Nous voulons nous prendre en main et nous occuper nous-mêmes de nos affaires.

2. La politique énergétique du gouvernement du Québec

Le Québec s'est doté d'une politique énergétique qui vise à répondre aux besoins propres des Québécois, mais aussi pour soutenir son développement économique. Le titre de la politique « L'énergie pour construire le Québec de demain » traduit bien, à notre point de vue, la vision gouvernementale. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a prévu dans sa politique « Accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones dans le développement énergétique ». Pour soutenir cette orientation gouvernementale, un nouveau cadre a été proposé pour la production d'énergie communautaire, que ce soit dans le domaine de l'éolien ou de la petite production hydroélectrique.

Trois éléments fondamentaux doivent supporter la réalisation de projets communautaires :

- 1) Ils doivent être appuyés par le milieu;
- 2) Ils doivent générer des bénéfices pour leur région, et;
- 3) Ils doivent être sous le contrôle de la communauté.

Dès que nous avons pris connaissance de ces orientations gouvernementales, nous savions que la balle était dans notre camp. Il fallait cependant définir la manière optimale de profiter de cette opportunité offerte par le gouvernement du Québec. Nous n'avons pas le droit à l'erreur si nous voulions consolider à long terme cette filière de développement économique.

3. L'énergie communautaire : la recette jeannoise

Depuis plus de vingt ans, la MRC du Domaine-du-Roy s'intéresse aux questions énergétiques. Pendant cette période, nous avons assisté, dépourvus de moyens, à l'élaboration par d'autres de projets de production d'énergie qui utilisaient pourtant nos ressources naturelles que sont l'eau et le bois. Pour tous ces projets, nous faisons face à la triste réalité qu'il nous était impossible d'exercer un leadership dans le développement de ceux-ci, d'en être significativement propriétaire, d'acquérir de l'expertise dans leur développement, et surtout, d'en retirer suffisamment de bénéfices pour nos communautés.

La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 aura été l'occasion d'une véritable réflexion quant à notre vision de la filière de l'énergie communautaire. Une année de discussions et d'échanges aura été nécessaire pour jeter les bases d'un partenariat structuré en matière de développement énergétique entre la communauté de Mashteuiatsh et les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy. Pour certains, cela peut paraître long, mais ce délai était nécessaire pour bien s'entendre, pour bien structurer la mise en œuvre de ce partenariat novateur, et surtout, pour se doter des outils nécessaires à sa réussite.

Il est important de préciser que des objectifs communs soutenaient les réflexions entourant ce partenariat. Ces objectifs étaient :

- 1) Une volonté très forte d'être en mode leadership de ces questions et de sortir du cercle, un peu vicieux, de la dépendance au secteur privé et aux redevances;
- 2) De concevoir des projets complètement détenus par des intérêts publics. Le privé n'était pas exclu de nos scénarios, mais l'objectif était d'y avoir recours le moins possible.
- 3) Développer des projets qui réunissent les conditions suivantes :
 - a) Une acceptabilité sociale bien établie;
 - b) Un cadre financier solide, générant des retombées économiques importantes pour le milieu;
 - c) Une intégration harmonieuse à l'environnement de réalisation des projets.

Pour être en mesure de livrer les résultats attendus, nous pensions qu'il était essentiel de se doter d'une organisation crédible et capable de mener à terme des projets selon la philosophie préconisée par les partenaires. C'est là qu'est née la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean à qui nous avons confié le mandat de développer des projets.

Nous sommes très fiers de ce partenariat, d'autant plus qu'il implique la communauté autochtone de Mashteuiatsh, et nous sommes également très fiers de constater qu'il est unique au Québec.

Son unicité tient également au fait qu'un noyau de ressources de la société travaille au développement des projets, contribuant ainsi à l'acquisition d'une expertise communautaire dans ce domaine.

Le modèle déployé au Lac-Saint-Jean en matière d'énergie communautaire est de toute évidence celui qui a le mieux répondu aux attentes de la politique énergétique du gouvernement du Québec. Il reste maintenant aux autorités gouvernementales à le reconnaître pour qu'il puisse continuer à livrer des résultats aussi probants que ceux que nous avons connus à Val-Jalbert et que nous connaissons avec le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini. S'il en était ainsi, nous n'aurions plus à revivre des aberrations comme celle que nous avons vécue lors de l'abolition du programme des petites centrales hydroélectriques par le précédent gouvernement.

4. Le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

Le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini est en parfaite adéquation avec les valeurs et objectifs que nous poursuivons pour le développement de ces projets.

4.1 L'acceptabilité sociale du projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

L'acceptabilité sociale est devenue aujourd'hui la clé de voûte de tout grand projet. La Société a innové dans la gestion de l'acceptabilité sociale de ses projets et, en particulier, de celui de la Onzième Chute de la rivière Mistassini. Des processus soutenus de discussions ont été mis en place pour convenir, avec les acteurs du milieu, des meilleures orientations à mettre de l'avant pour :

- a) L'intégration du projet et du parc écotouristique au Parc des grandes rivières de la MRC Maria-Chapdelaine;
- b) Favoriser la mise en place d'un lien interrives (pont) permettant le désenclavement des communautés d'accueil du projet et le déploiement des stratégies de cette MRC en regard des sentiers récréatifs pour le quad et la motoneige.

De plus, la Société s'est dotée d'un agent de liaison communautaire dont la fonction consiste à faire le pont entre le promoteur et les divers intervenants du milieu impliqués et concernés par le projet. Le point culminant des actions de la Société est sans contredit l'organisation et la tenue de préconsultations. Il s'agit d'un exercice structuré dans lequel la Société partage l'information relative au projet et à ses impacts avec l'ensemble des citoyens. C'est une occasion particulière pour les citoyens de faire part de leurs préoccupations et de leurs points de vue et de demander, le cas échéant, des modifications et des bonifications au projet. La participation citoyenne à ces préconsultations a été excellente et elle a permis à la société de bonifier son projet. Pour les citoyens, c'est aussi une occasion d'en apprendre davantage sur un projet qui touchera leur milieu de vie.

En novembre 2013, la MRC de Maria-Chapdelaine a voulu profiter de l'élection de son préfet au suffrage universel pour mener une vaste consultation populaire sur ce projet. Les résultats ont été probants, puisque trois personnes sur quatre étaient favorables au projet, et ce pourcentage était encore plus important dans les municipalités d'accueil du projet.

Même si une consultation publique ou un sondage n'est pas en soi une mesure de l'acceptabilité sociale d'un projet, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une indication assez évidente de l'adhésion populaire à ce projet.

Différents auteurs ont tenté de donner une définition à l'acceptabilité sociale. Nous en retenons quatre (4) qui présentent, selon nous, un intérêt et que vous retrouverez dans notre mémoire.

Une analyse de ces définitions fait ressortir clairement certains éléments de force. D'abord, l'acceptabilité sociale s'obtient au terme d'une démarche ou d'un processus. Ce n'est pas de l'instantané; c'est plutôt un long processus de discussions, d'échanges, de remises en question, de changements réalisés avec les parties prenantes et de ceux et celles qui risquent d'être touchés ou impactés par le projet. Dans le cas précis de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, le promoteur a déployé plusieurs mesures afin de mettre en place des processus fructueux et positifs d'échanges et de discussions avec les parties prenantes et elle a intégré au projet plusieurs des attentes exprimées.

Un autre élément intéressant que nous relevons de ces définitions est l'idée que le projet apporte une plus-value à la situation présente ou, à la limite, qu'il ne porte pas atteinte à la situation actuelle. Dans le cas précis du projet de la Onzième Chute, plusieurs éléments doivent être mis en évidence pour démontrer comment ce projet est une valeur ajoutée importante pour le milieu.

- 1) Il génère des bénéfices financiers immédiats et croissants au fil des ans à ses commanditaires qui sont tous des organismes publics;
- 2) Ces bénéfices seront investis dans des fonds de développement socioéconomiques;
- 3) La réalisation des travaux générera de nombreuses retombées économiques et la création de plusieurs emplois;
- 4) La réalisation du parc écotouristique facilitera l'accessibilité à un territoire exceptionnel;
- 5) La construction d'un nouveau pont en amont, réalisé en partie avec la contribution des fonds de ce projet, désenclavera les communautés d'accueil du projet.

Finalement, on relève également, à la lecture de ces définitions, que l'acceptabilité sociale repose sur le consentement des citoyens à un projet qui s'intègre bien à leur milieu de vie et qui produira des effets bénéfiques. Dans le cas précis du projet d'aménagement hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, toutes les conditions sont réunies pour conclure à l'acceptabilité sociale de ce projet et, selon ce qui a été indiqué en

première partie des audiences, le promoteur poursuit ses efforts afin de rendre le projet encore plus acceptable pour les intervenants écotouristiques du milieu et pour certains villégiateurs.

En conclusion, lorsque le gouvernement du Québec souhaite que les projets de petites centrales hydroélectriques soient appuyés par le milieu, il ne fait aucun doute dans notre esprit que toutes les conditions sont ici regroupées pour conclure positivement dans ce sens.

4.2 Les bénéfices économiques du projet

La raison d'être de ce projet vise à soutenir le développement économique local et à en maximiser les retombées pour la communauté. Dans un premier temps, la stratégie de financement des projets consiste à optimiser le potentiel des emprunts publics compte tenu que les taux d'intérêt sont nettement en deçà du financement privé. Ils permettent de générer plus rapidement des surplus financiers et c'est pour cela que le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini va générer des liquidités positives dès la première année de mise en service des installations.

De plus, les partenaires publics de ce projet proviennent entièrement du Lac-Saint-Jean, garantissant ainsi que tous ses bénéfices financiers resteront dans la région. Aussi, comme nous l'avons fait dans le dossier de Val-Jalbert, nous avons pris l'engagement de mettre dans un fonds de développement socioéconomique les bénéfices nets de ce projet et de les utiliser comme levier de développement socioéconomique.

Nous poursuivons nos discussions et nos échanges avec les municipalités de notre territoire afin de bien structurer ce fonds et de nous assurer qu'il atteindra les objectifs d'en faire un véritable levier de développement économique. Je peux déjà sans trop me tromper vous livrer quelques éléments qui éclaireront la commission quant à la constitution et au fonctionnement de ce fonds.

1. Le fonds sera constitué par règlement municipal afin de lui donner un caractère officiel et permanent. Dans le milieu municipal, nous adoptons des règlements pour les décisions importantes et celles que nous voulons pérenniser dans le temps;
2. Le fonds comprendra un volet *territorial* et un volet *local* afin d'avoir bien sûr l'opportunité de réaliser des projets d'envergure mais aussi des projets plus modestes qui cadrent mieux à la taille de nos municipalités;

3. Les créneaux d'investissement du volet territorial porteront sur des stratégies de développement économique et la réalisation de projets principalement dans les domaines du tourisme, de l'agroalimentaire et de la foresterie, trois piliers économiques inclus à notre vision stratégique de développement territorial;
4. Des critères d'analyse seront établis pour bien évaluer les projets;
5. Les projets admis au volet local porteront sur des aspects plus larges qui intègrent la qualité de vie, la santé et services sociaux, les saines habitudes de vie, etc;
6. Les projets qui font partie des responsabilités de base d'une municipalité ne seront pas priorités;
7. Des outils d'analyse et d'évaluation des projets seront mis en place et des ressources humaines seront affectées à une analyse objective des projets soumis.

Ces quelques éléments suffisent à mettre en perspective la vision des élus de notre MRC quant à l'utilisation des fonds provenant des bénéfices nets des investissements hydroélectriques. Dans un contexte gouvernemental où les ressources sont de plus en plus rares, il serait irresponsable de notre part de dilapider ces fonds, ou pire, de les utiliser en lieu et place de ceux déjà disponibles, mais parfois plus difficiles à solliciter et à obtenir.

De plus, les décisions d'autorisation et d'engagement de ces fonds seront publiques et une reddition de compte annuelle permettra de constamment rappeler l'importance de ces projets hydroélectriques et des fonds qu'ils généreront pour le développement de nos milieux.

Un autre aspect des retombées économiques est celui des retombées liées à la construction et l'exploitation du projet, estimées à plus de 108,4 M\$, dont 74,8 M\$ dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce résultat sera possible puisque nous pouvons compter sur la contribution du comité de maximisation des retombées des grands travaux de notre région (CMAX) qui collabore avec la Société à la maximisation régionale des retombées de ce projet.

À notre avis, il est difficile de faire plus et mieux, et nous sommes fiers des résultats obtenus. Si nous étions capables au Québec de développer une filière structurée de petites centrales hydroélectriques basée sur le modèle développé chez nous, il serait possible de proposer à des fabricants de turbines œuvrant dans le monde de venir s'établir au Québec pour que la totalité des retombées économiques de ce type de projets profite pleinement à l'économie du Québec.

4.3 Le contrôle du projet par les communautés

Nous n'insisterons pas très longtemps pour convaincre cette commission de l'évidence que ce projet est sous le contrôle des communautés. Sans entrer dans les détails qui sont expliqués dans notre mémoire, toutes les structures mises en place regroupent uniquement des intérêts publics. Nous sommes à des années-lumière de certains projets où le secteur privé est encore omniprésent dans le développement, la réalisation et l'exploitation de ces derniers. Nous avons emprunté une voie plus difficile sur le plan politique, mais nous voulions résolument sortir d'un environnement où nous étions la plupart du temps condamnés aux redevances plutôt qu'aux bénéfices. C'est pour nous toute la différence entre la dépendance et l'autonomie. Nous avons fait le choix de nous assumer nous-mêmes.

Nous faisons la démonstration qu'un nouveau modèle est possible et faisable au Québec dans le développement de cette filière économique. Et de cela, nous en sommes pleinement satisfaits et fiers, et nous espérons que le gouvernement du Québec pourra mettre en place les conditions nécessaires à la pérennité de notre modèle de développement.

CONCLUSION

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini est un projet exemplaire de développement durable. Il regroupe les attributs essentiels à un projet de développement durable, soit :

- a) Qu'il met en valeur une ressource naturelle renouvelable;
- b) Qu'il est développé par les gens du milieu;
- c) Que ses bénéficiaires profiteront pendant très longtemps aux gens du milieu;
- d) Que sa réalisation permet au territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et à ses acteurs socioéconomiques de mettre en œuvre des stratégies complémentaires de développement territorial (pont et parc écotouristique), et;
- e) Qu'il est soutenu par un très large consensus du milieu.

La MRC du Domaine-du-Roy est donc heureuse et fière d'appuyer ce projet, de faire partie d'un partenariat aussi stratégique dans le développement de l'énergie et d'investir dans ce projet. Nous formulons le vœu qu'il soit accueilli avec autant d'enthousiasme par la Commission que nous en avons déployé pour le développer et structurer le modèle original de partenariat qui le soutient.